

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Réunion de l'Assemblée des Parties

6 novembre 2014

Introduction

Le présent rapport est soumis par la Commission permanente à l'Assemblée des Parties pour sa réunion annuelle du 6 novembre 2014, conformément à l'article VI, paragraphe 3, de l'Accord portant création et aux articles II, paragraphe 2, et XIV des Règles de procédure de la Commission permanente. Conformément auxdites dispositions, le présent rapport aborde notamment les questions suivantes :

1. Échanges avec la Directrice générale et la Direction sur l'administration et la gestion de l'Organisation, notamment sur la situation financière de l'OIDD ;
2. Suivi de la mise en œuvre du budget 2014 ; et
3. Décision et approbations de la Commission permanente en 2014.

Composition de la Commission permanente

Conformément à l'article VI, paragraphe 3, de l'Accord portant création de l'OIDD, la Commission permanente comprend le Président de l'Assemblée, qui la préside, les deux Vice-présidents de l'Assemblée, les représentants de deux Parties élues par l'Assemblée, en alternance, pour un mandat de deux ans (les membres ad hoc), ainsi que le Président et le Vice-président du Conseil.

En 2014, comme cela avait été décidé par l'Assemblée des Parties de 2013, la Commission permanente était composée de la manière suivante :

- les États-Unis d'Amérique, en tant que Président de l'Assemblée ;
- l'Italie, en tant que Vice-président d'office de l'Assemblée ;
- le Koweït, en tant que Vice-président de l'Assemblée ;
- les Pays-Bas en tant que membre ad hoc de la Commission permanente ;
- le Pérou en tant que membre ad hoc de la Commission permanente ;

et les deux membres suivants du Conseil, en leur qualité propre et qui ne représentent aucun gouvernement ni organisation :

- son Excellence l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan, Président du Conseil ; et
- le Professeur Jan M. Otto, Vice-président du Conseil.

Réunions de la Commission permanente

L'article VI, paragraphe 1, des règles de la Commission permanente prévoit que cette dernière se réunit au moins trois fois par an à l'invitation du Président ou à la demande du Directeur général ou d'un membre de la Commission permanente. En 2014, la Commission permanente a organisé ses réunions aux dates suivantes :

- 14 avril 2014
- 17 juillet 2014
- 2 octobre 2014

Toutes les réunions ont été présidées par les États-Unis, et, à une exception près, tous les membres de la Commission permanente ont assisté régulièrement à ses réunions. Il convient d'observer que le représentant du Koweït s'est rendu à Rome aux frais de son gouvernement afin de participer auxdites réunions, tandis que le Président du Conseil s'est déplacé depuis la Turquie et l'Ukraine, et que le Vice-président du Conseil s'est déplacé des Pays-Bas.

En outre, les membres du Comité d'audit et de finance ont été invités à participer à toutes les réunions de la Commission permanente en qualité d'observateurs et à contribuer à l'examen de toutes les questions financières à l'ordre du jour, mais également à rendre compte de leur analyse du Plan de gestion et de budget pour 2015. Pour finir, le Président a fait usage des pouvoirs qui lui sont conférés pour inviter plusieurs autres observateurs aux réunions de la Commission permanente tout au long de l'année. La Commission a été tenue informée de l'action de l'OIDD au Moyen-Orient, notamment au Yémen, et de ses activités de plaidoyer dans le cadre de l'agenda de développement de l'après-2015.

Préparation et compte rendu des réunions de la Commission permanente

Comme pour les années précédentes, le Président a fait appel au Secrétariat de l'OIDD pour l'organisation des réunions, y compris la préparation et la distribution des documents de travail pertinents pour toutes les réunions en 2014. La Commission remercie le Secrétariat pour son aide efficace et professionnelle dans la préparation et la diffusion de toutes les invitations, des ordres du jour des réunions et des documents de référence, distribués par le Secrétariat au nom du Président aux membres de la Commission permanente (et aux membres du Comité d'audit et de finances) avant les réunions. Les projets de compte-rendu ont été préparés par le Secrétariat et coordonnés avec l'ensemble des membres de la Commission permanente avant leur finalisation et approbation. L'ensemble des comptes-rendus et leurs annexes a été distribué à toutes les Parties Membres et aux membres du Conseil.

Échanges avec la Directrice générale concernant l'administration et la gestion de l'Organisation

En 2014, la Commission permanente a continué de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique 2013-2016 et les progrès dans le sens de la stabilité financière, le développement des programmes et le renforcement opérationnel et en personnel.

Au cours de l'année 2014, la Directrice générale a participé personnellement à toutes les réunions de la Commission permanente et a tenu cette dernière informée de la mise en œuvre des programmes et des nouvelles initiatives en termes de projets, mais également de l'évolution de la situation financière de l'Organisation, ainsi que des questions de gestion spécifiques à résoudre au fur et à mesure par la Commission permanente.

D'autres membres de la Direction générale de l'OIDD, dont la Directrice des opérations (et avant sa nomination, la Directrice administrative et financière), des représentants du Bureau du Conseil et les Directeurs des relations externes, des Programmes et de la Stratégie et de l'innovation ont également régulièrement rendu compte à la Commission permanente, en lui fournissant des informations plus détaillées et en répondant aux questions spécifiques ressortissant à leurs domaines d'action respectifs.

Certains aspects des rapports de la Directrice générale, soulignant la mise en œuvre de la deuxième année du Plan stratégique de l'OIDD, doivent être mis en évidence :

- Un contrôle strict et approprié des dépenses qui contribuera à atteindre un budget équilibré pour 2014.
- Une augmentation de la mise en œuvre des programmes de qualité, qui devraient s'élever à 24 millions d'euros en 2014, contre 21,4 millions d'euros en 2013. Dans le même temps, le portefeuille de programmes est passé de 79 millions d'euros en 2013 à 87 millions d'euros estimés en 2014.
- L'amélioration de la viabilité financière de l'OIDD : les fonds non soumis à restriction ont progressé de 3,8 millions d'euros en 2013 à une prévision de 6,3 millions d'euros en 2014.
- Une volonté constante de renforcer l'image de l'Organisation et sa pertinence dans le débat sur la question de l'État de droit, par un travail de plaidoyer, notamment aux Nations Unies à New York, dans le cadre de l'agenda de développement de l'après-2015.
- Un regain d'intérêt pour l'OIDD de la part des donateurs potentiels et des membres.
- La poursuite de la réforme organisationnelle, au travers du renforcement des capacités managériales de l'OIDD, une évaluation de la plus importante opération de terrain et l'ouverture réussie de la succursale de La Haye en avril.
- Le maintien du niveau de performance et d'efficacité du personnel dédié de l'OIDD.

Suivi de la mise en œuvre du budget

La Commission permanente a suivi de près la mise en œuvre du budget 2014 au moyen de présentations effectuées par la Directrice générale et la Directrice administrative et financière et, après sa nomination, la Directrice des opérations. En outre, des représentants du Comité d'audit et de finances ont participé à toutes les réunions de la Commission permanente, notamment aux points relatifs aux domaines susceptibles d'affecter les finances de l'Organisation.

La Commission permanente salue à nouveau l'OIDD pour son utilisation judicieuse des ressources et leur remobilisation. Dans le même temps, l'Organisation continue à mettre en œuvre des programmes de qualité à un rythme supérieur à celui de l'année passée. Le projet de budget équilibré pour 2014 est conforme aux orientations formulées par la Commission permanente à cet égard et témoigne de l'importance accordée par cette même Commission, la Directrice générale et son équipe au renforcement de la stabilité financière de l'Organisation.

Décisions et soutiens adoptés par la Commission permanente lors de ses réunions en 2014

1. 2. Approbation des états financiers et du rapport d'audit externe 2013

Lors de sa réunion du 17 avril 2014, la présidence du Comité d'audit et de finances a présenté le rapport comprenant l'évaluation par le Comité de la lettre de la direction et de l'avis d'audit et les états financiers préliminaires préparés par les auditeurs externes Ernst & Young, qui au moment de la réunion restaient encore à finaliser. Après finalisation, les états financiers audités et le rapport d'audit ont été évalués par la présidence du Comité d'audit et de finances, avant d'être approuvés par voie électronique par les membres de la Commission permanente en juin.

2. Approbation de la prolongation de la mission des auditeurs externes Ernst & Young

Conformément à la délégation d'autorité de l'Assemblée des Parties à la Commission permanente pour la nomination des auditeurs de l'OIDD, la Commission permanente a approuvé la prolongation du mandat d'auditeur externe d'Ernst & Young lors de sa réunion du 17 juillet 2014. Cette décision fait suite à la recommandation du Comité d'audit et de finance, lors de la réunion du 14 avril 2014, d'évaluer le cahier des charges pour s'assurer que le mandat d'Ernst & Young était suffisamment large pour couvrir de manière détaillée les contrôles financiers de l'Organisation, conformément aux meilleures pratiques internationales.

3. Approbation du calendrier d'indemnité de départ

Lors de sa réunion d'avril, la Commission permanente a convenu que l'OIDD devait continuer à utiliser le même calendrier d'indemnité de départ qu'en 2010.

4. Approbation du plan de travail du Comité d'audit et de finances

Lors de sa réunion du 17 juillet 2014, la Commission permanente a officiellement validé le Plan de travail du Comité d'audit et de finances.

5. Approbation de la contribution du Conseil

Également lors de sa réunion de juillet, suite à un rapport du Conseil, la Commission permanente a incité la Présidence et la vice-présidence du Conseil à poursuivre la réflexion visant à préciser le rôle du Conseil et à optimiser sa contribution à l'Organisation.

6. Approbation du projet de Plan de gestion annuel et de budget 2014

Lors de sa réunion du 2 octobre 20104, la Commission permanente a approuvé le Plan de gestion et le budget de l'Organisation pour 2014.

7. Approbation de la proposition d'explorer de nouvelles pistes pour mobiliser les États intéressés

La Commission permanente, également lors de sa réunion d'octobre, a demandé au Secrétariat et au Conseil d'explorer, en faisant preuve de créativité, de nouvelles pistes pour mobiliser les États intéressés par le travail de l'Organisation, notamment ceux qui envisagent d'engager des procédures au plan national pour adhérer à l'Organisation.

Conclusion

2014 a été une nouvelle année de croissance et de renforcement pour l'OIDD, qui poursuit la mise en œuvre de son Plan stratégique 2013-2016.

La Commission s'est efforcée de superviser l'action de l'Organisation dans le contexte d'une évolution importante, marquée par des changements très positifs au niveau de la direction, par un renforcement de sa visibilité internationale, une augmentation notable de son activité liée aux programmes et une amélioration de son impact. En préparation de son rapport devant l'Assemblée 2014, la Commission a toute confiance dans la capacité de l'Organisation à réaliser pleinement les objectifs institutionnels qui lui ont été fixés dans le cadre du Plan stratégique 2013-2016.